

IL/FD

N°2023- **65**

OBJET

APPEL A PROJET
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
DEMANDE DE SUBVENTION
SALLE MULTISPORTS AUX
ABORDS DU STADE

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : **13**
+ **2 procurations**

Votes pour : **15**
Abstentions : **0**
Votes contre : **0**

Affiché à la porte de la Mairie :
le 25 mai 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an **deux mille vingt-trois**, le **24 mai**, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**
Date de convocation du Conseil Municipal : **16 mai 2023**

PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, Aline NARS, René DARAN, Marie-Françoise VIDALON, Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUE

ABSENTS (excusés) : Christophe BOURREC (procuration à André MIR) – Alain DEDIEU (procuration à Hélène GUIOUNET)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **13** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Aline NARS** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire présente le projet de construction d'une salle multisport aux abords du stade de Saint-Lary-Soulan.

Le coût prévisionnel des travaux est de 1 724 847.00 € HT soit 2 069 916.40 € TTC.

Afin de réaliser cette opération, Monsieur le Maire propose de solliciter des partenaires financeurs les subventions les plus élevées possibles.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

COÛT	1 724 847.00 € HT	
UE – FEDER	412 392 €	(23.90%)
ETAT Agence Nationale du Sport	345 000 €	(20.00%)
ETAT DETR-DSIL-FNADT	150 000 €	(8.7%)
Conseil Régional	150 000 €	(8.7%)
Département Développement Territorial	150 000 €	(8.7%)
Autofinancement	517 455 €	(30.00%)

Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte les propositions de Monsieur le Maire
- Approuve le projet pour un coût de 1 724 847.00 € HT
- Approuve la demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour un montant de 345 000 €

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20230524-DEL-2023-65-DE
Date de télétransmission : 30/05/2023
Date de réception préfecture : 30/05/2023

- Approuve la demande de subvention auprès du Département au titre de l'Appel à projet Développement Territoriale l'Agence Nationale du Sport pour un montant de 150 000 € HT
- Sollicite des partenaires financeurs les subventions les plus élevées possibles,
- Approuve le plan de financement de cette opération
- Les crédits seront prévus au programme pluriannuel d'investissements 2023-2027
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires et lui donne tout pouvoir pour signer au nom de la commune toutes les pièces de ce dossier

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 24 mai 2023



Le Maire,

André MIR